



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Inspection d'académie Inspection Pédagogique Régionale Éducation physique et sportive

Académie de Dijon

GUIDE DE PRÉPARATION À LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN DANSE



La certification complémentaire en Danse

BO n° 39 du 28 octobre 2004 : Attribution aux personnels enseignants des premiers et seconds degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

1. Les objectifs

- Permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours ;
- Constituer un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement et, à terme, de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont eu la charge.

L'examen comporte une session annuelle dont la date est fixée par le recteur d'académie.

2. Le dépôt des candidatures

L'examen s'adresse à des personnels enseignants du second degré.

L'inscription est effectuée auprès du recteur de l'académie dans le ressort de laquelle le candidat exerce pour les enseignants déjà titulaires.

En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra **un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées** comprenant :

- Les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle ;
- La participation éventuelle à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM ;
- Les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquelles il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel ;
- Un développement commenté **de l'une des expériences** qui lui paraît la plus significative.

Ce rapport sera communiqué par le recteur au jury qui en disposera pendant l'entretien.

Le jury sera constitué par Mme MILLET IA-IPR EPS et en priorité une enseignante certifiée en danse, assurant un enseignement effectif dans le domaine de la danse. D'autres membres du jury pourront être sollicités également en raison de leurs compétences particulières (artiste ou chorégraphe).

3. Les modalités

3.1 Le descriptif de l'épreuve

Fournir en amont de la convocation (au minimum 15 jours avant) le rapport décrit ci-dessus en respectant les attendus.

Épreuve orale de trente minutes maximums comprenant :

- Un exposé du candidat de dix minutes maximum ;
- Suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

Remarque : le rapport fourni au jury servira de support à l'entretien

3.2 Les attendus de l'exposé

- S'appuyer sur la formation universitaire et professionnelle, son expérience et ses pratiques personnelles en danse, dans le domaine de l'enseignement ou extérieur à l'enseignement ;
- Lieux et formats de formations possibles : stages, échanges, travaux ou réalisations effectuées à titre personnel ou professionnel ;
- Motivations et perspectives liées à l'obtention de cette certification.

3.3 Les attendus de l'entretien

- Connaissances institutionnelles du candidat :
 - Les programmes de danse : nouveaux programmes pour l'option Danse l'enseignement de spécialité et le bac S2TMD ;
 - Cadre règlementaire (objectifs, horaires, programmes, installations) ;
 - Épreuves du Baccalauréat (modalités, durée, coefficient, sujets, évaluations) ;
 - Les principes essentiels d'organisation de la spécialité en établissement.

NB : Pour cette année, il serait souhaitable que les candidats maîtrisent également les anciens programmes de la spécialité art danse et notamment ceux concernant les terminales pour les épreuves du Baccalauréat de la session 2020 : thématiques champs notionnels, œuvres au programme.

- Capacité de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec la danse.
 - Les contenus d'enseignement ;
 - Le partenariat avec les structures culturelles.
- Connaissances et aptitudes attendues en Danse :
 - Analyse approfondie de la démarche pédagogique et culturelle présentée dans le rapport ;
 - Connaitre des problématiques et des méthodes de la création chorégraphique ;
 - Préciser l'expérience acquise dans la fréquentation des œuvres chorégraphiques en qualité de spectateur, d'interprète et de chorégraphe ;
 - Présentation et analyse globale d'une œuvre de son choix et sa mise en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
 - Mise en œuvre au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire, en partenariat avec des intervenants artistes ;
 - Connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques qui s'imposent à l'enseignement de la danse au lycée.

N.B. : Des compétences des candidats en danse contemporaine sont indispensables. Des compétences en danse classique, malgré la présence d'œuvres du répertoire dans les programmes, ne peuvent suffire pour obtenir la certification.

4. Les conseils de préparation

Il paraît difficile de préparer et d'obtenir cette qualification **sans une connaissance des nouveaux textes institutionnels cadrant ce domaine d'enseignement** (enseignement de spécialité Art-Danse, enseignement optionnel technologique bac S2TMD), **sans s'être interrogé sur les enjeux de cet enseignement dans le parcours de formation de l'élève et sans une maîtrise de l'acte dansé dans toutes ses dimensions (technique, culturel, psychologique, social...).**

Sur la forme

- À l'oral comme à l'écrit employer un langage clair, concis et précis à la fois ;
- Respecter les consignes liées au rapport ;
- Utiliser une terminologie spécifique ;
- Respecter strictement la durée des 10 minutes de l'exposé : s'entraîner à présenter son exposé dans le temps imparti ;

- Pendant l'exposé, éviter de reprendre les éléments de son dossier, et s'appuyer sur certaines expériences marquantes qui ont organisé une réflexion personnelle sur l'enseignement de la danse dans le contexte du lycée général d'aujourd'hui ;
- Durant l'entretien, s'installer dans une posture d'écoute et de controverse professionnelle avec son jury ;
- Être réactif, convaincu pour être convaincant.

Sur le fond

- Questionner les expériences passées et se projeter à travers des propositions ;
- Articuler connaissances et compétences professionnelles au service des élèves ;
- Faire des aller-retours entre théorie et pratique ;
- S'appuyer sur des sources de connaissances diverses et transversales dans le domaine artistique (ex : articles, conférences, sites spécifiques Ex : Passeurs de danse, Artenscène, Numéridanse).

5. Les perspectives liées à l'obtention de la certification

- Participer à des jurys "spécialisés" d'examens ou concours liés à la danse ;
- Être un potentiel formateur en danse ;
- Assurer des enseignements spécialisés (bac 2STMD, enseignement de spécialité danse enseignement optionnel Danse) ;
- Être des consultants pour des rénovations de programme, référentiels artistiques ou autres... ;
- Être associé à des réflexions autour de l'enseignement de la danse.